

Granby, le 16 mars 2020

Aux membres du SEHY

**Objet : COVID-19 : état de la situation
(Quatrième message)**

Mesdames,
Messieurs,

L'annonce de la fermeture des écoles, jusqu'au 30 mars 2020, apporte son lot de questions pour les enseignants. Cela a aussi un impact sur l'organisation du travail au SEHY. La présente se veut une communication d'informations qui traitera des sujets suivants :

1. Les dernières nouvelles;
2. Quoi faire si vous avez des questions concernant vos droits durant les mesures spéciales (COVID-19);
3. Organisation du travail pour les enseignants libérés du SEHY;
4. Activités et instances syndicales à venir.

1- Les dernières nouvelles pour le monde de l'éducation

Vous trouverez, en pièce jointe, les courriels d'informations qui vous ont été envoyés par le SEHY au sujet de la COVID-19.

a) Fermeture des écoles

Le 15 mars dernier, le ministère de l'Éducation envoyait une lettre aux directeurs généraux des centres de services scolaires ayant pour objet : « Précisions concernant la fermeture des établissements d'enseignement ». Dans cette lettre on peut lire : « **En ce qui concerne le réseau scolaire, toutes les écoles et tous les centres de formation sont fermés jusqu'au 27 mars inclusivement. Pendant cette période, l'ensemble du personnel des écoles n'a pas à se présenter au travail. Le salaire est maintenu. [...] De plus, je tiens à préciser que d'ici le 27 mars inclusivement, il ne sera pas possible pour les parents d'aller dans un établissement d'enseignement pour récupérer les effets personnels de leur enfant. Je compte sur votre collaboration pour en informer vos milieux respectifs.** » Vous trouverez la lettre originale jointe au courriel.

Le 15 mars dernier, on m'informait que des écoles de Val-des-Cerfs (VDC) invitaient, via la page Facebook, les élèves à se présenter dans les écoles lundi pour récupérer leurs

effets personnels. J'ai interpellé les représentants de VDC et un courriel a été envoyé aux directions d'écoles rappelant les consignes du ministre. J'ai, par la même occasion (le 15 mars 2020), demandé qu'un courriel soit envoyé à l'ensemble des enseignants, afin que chacun ait des consignes claires et uniformes pour la période de fermeture des écoles. La directrice des ressources humaines (RH) m'a confirmé ce matin qu'un courriel serait envoyé aujourd'hui.

b) Rémunération des enseignants

Nous avons la confirmation que les enseignants sous contrat à temps partiel ou à temps plein seront rémunérés. Pour les autres catégories d'enseignants (contrat à la leçon, suppléants effectuant un remplacement à durée indéterminée, suppléants occasionnels et taux horaire), les questions ont été adressées à VDC, et nous sommes en attente de réponses. **Considérant le volume élevé de courriels que nous recevons à ce sujet, nous ne donnerons pas suite à chacun individuellement. Nous ferons les suivis, par courriel, à l'ensemble des membres, dès que l'information sera disponible.**

c) Déclencheurs de contrat pour les enseignants effectuant un remplacement à durée indéterminée

Nous avons questionné VDC afin de savoir si les journées de fermeture seraient considérées dans l'accumulation des deux mois de travail qui donnent droit à un contrat à temps partiel. Nous sommes en attente d'une réponse de la part de l'employeur. **Considérant le volume élevé de courriels que nous recevons à ce sujet, nous ne donnerons pas suite à chacun individuellement. Nous ferons les suivis, par courriel, à l'ensemble des membres, dès que l'information sera disponible.**

d) Possible impact sur le calendrier de travail

Nous n'avons pas d'information à ce sujet en ce moment. Toutefois, le calendrier de travail est négocié localement. La FAE fait des représentations afin de rappeler que les employeurs devront s'entendre, si des modifications sont nécessaires, avec les syndicats locaux avant de mettre en place des modalités autres que ce qui est prévu à notre contrat de travail.

À ce sujet, j'invite les enseignants à ne pas s'afficher comme étant « en vacances » publiquement puisque ce n'est pas le cas. Nous ne nous présentons pas au travail à la suite de directives du gouvernement dans le but de contrôler et d'enrayer l'épidémie de COVID-19.

2- Quoi faire si vous avez des questions concernant vos droits durant les mesures spéciales (COVID-19)

Il s'agit d'une situation exceptionnelle qui amène nécessairement beaucoup de questionnement pour la suite des choses. Malheureusement, le SEHY ne peut pas répondre à l'ensemble de vos questionnements. Certaines questions n'ont pas encore été prises par le ministère ou l'employeur. Dans d'autres cas, nous devons attendre de voir l'évolution de la pandémie. Nous vous demandons votre collaboration afin de nous

permettre de maintenir le service aux membres du SEHY de façon efficace. **Voici une marche à suivre que nous vous proposons :**

a) Consulter la page Facebook du SEHY (<https://www.facebook.com/Syndicat-de-l'enseignement-de-la-Haute-Yamaska-SEHY-393640327639582/>) et celle de la FAE (<https://www.facebook.com/lafae.qc.ca/>).

b) Consulter le site Internet du SEHY (<http://sehy.qc.ca/>).

Vous y trouverez des PowerPoint d'informations, notamment pour les droits parentaux, ainsi que nos publications du journal *l'Éclair*, dont la dernière édition (28 février 2020) traite des demandes à faire avant le 1^{er} avril 2020. Vous pourrez également y télécharger les formulaires à utiliser pour vos demandes à la CSVDC (par exemple, de mutation). Le SEHY travaille actuellement à la mise à jour du site Internet afin de centraliser nos communications par rapport à la pandémie de COVID-19. Nous vous aviserons lorsque la modification sera terminée.

c) Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, nous vous demandons d'envoyer votre question, **par courriel**, à votre direction d'école, en ajoutant en copie conforme :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissioniere@sehy.qc.ca) **pour les enseignants du secondaire;**
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) **pour les enseignants de la FP et de la FGA;**
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) **pour les enseignants du préscolaire et du primaire.**

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant de la CSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

Pour vos questions syndicales « régulières » : nous vous demandons de nous questionner par courriel (voir la section « Organisation du travail pour les enseignants libérés du SEHY »).

D) Si vous n'obtenez pas de réponse de la CSVDC et que vous jugez que le SEHY doit intervenir, interpelliez un représentant syndical (Sophie Veilleux, Martin Laboissonnière ou Luc Laboissonnière) par courriel.

3- Organisation du travail pour les enseignants libérés du SEHY

Comme le demande la santé publique, les enseignants libérés du SEHY feront du télétravail lorsque cela est possible. **Nous vous demandons de ne pas vous présenter au bureau du SEHY si vous n'avez pas de rendez-vous confirmé.**

Puisque nous avons aussi des enfants et des obligations familiales, il est possible que nous ne travaillions pas en continu. Nous ferons tout le nécessaire afin de continuer à vous répondre et à vous informer. Nous vous demandons votre collaboration afin de nous aider à maintenir nos services (consulter les pages Facebook et Internet, lecture de nos communications à tous, lecture de *l'Éclair*) et à ne pas nous submerger de courriels.

4- Activités et instances syndicales à venir

Comme cela a été annoncé, la rencontre des personnes déléguées qui devait avoir lieu de 17 mars 2020 a été annulée.

Les instances, comités et groupes de travail de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) sont également suspendus jusqu'à nouvel ordre.

L'activité de mobilisation prévue à la phase I du plan d'action et de mobilisation de la négociation nationale, qui devait avoir lieu le 31 mars prochain, est également annulée.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier.

En conclusion

Je vous invite à rester informés de l'évolution du dossier et à suivre les consignes de la santé publique. Prenez bien soin de vous et de vos proches. Nous mettons tout en œuvre afin de répondre à vos questions dans les meilleurs délais.

La présidente,



Sophie Veilleux

SV/mep